



REGLEMENT INTERIEUR

1 – ORGANISATION

Le siège de l'Association est situé : 18 rue Carboneil 66740 LAROQUE DES ALBERES

Le correspondant : **Mme Marie-Adeline PONS**

Le bureau directeur :

- ❖ La présidente : **Mme Valérie LLAUGE**
- ❖ La vice-présidente : **Sophie GIMENO-CID**
- ❖ La secrétaire générale : **Mme Marie-Adeline PONS**
- ❖ Le trésorier : **M. Hugo PONS**
- ❖ La responsable technique et sportive de l'Association : **Laurence IMBERT**

2- ELECTION

Le bureau Directeur est élu par le comité de direction qui est lui-même élu par l'Assemblée Générale. Pour postuler en tant que membres, il faut être licencié de l'Association depuis au moins 1 mois. Pour postuler au bureau directeur, il faut être membre du comité de direction depuis au moins un an. Conformément aux statuts de la fédération de Gymnastique, les élections se feront tous les 4 ans.

3 – FONCTIONNEMENT

L'Association est fermée pendant les vacances scolaires sauf sous forme de séjours, de rattrapage de cours et de stages Multi-activités ou à la demande des professeurs pour des projets ponctuels (spectacles, compétitions...)

4 – COTISATIONS

Un droit d'entrée ou de licence sera demandé à tous les licenciés à leur inscription. Son montant est laissé à l'approbation du comité de direction.

Toute cotisation versée pour la pratique d'une discipline est due pour l'année (possibilité de plusieurs mensualités). Un tarif dégressif à partir du 2ème licencié sera instauré.

La cotisation devra être réglée dès l'inscription (**si paiement en plusieurs mensualités, tous les chèques seront remis à l'inscription**).

Le tarif de la cotisation sera différent suivant la discipline pratiquée.

En cas de maladie (et sur présentation d'un certificat médical) qui conduirait à la démission de l'adhérent, le remboursement de la cotisation pourrait être envisagé après une retenue des frais de licence ou du droit d'entrée et du montant mensuel des séances déjà effectuées.

5 – ACTIVITES

L'Association SOFT EFFORT comprend différentes disciplines : gymnastique sportive, Pilates, stretching...

Les séances sont établies en fonction de la disponibilité des différentes salles qui sont mises à notre disposition par les communes.

Les séances sont exclusivement réservées aux membres de la section qui se sont acquittés de leur droit d'entrée ou frais de licence et cotisation.

6 – DEPLACEMENTS

Les déplacements pour les stages ou compétitions ne sont pas pris en compte par l'Association.

Si un déplacement collectif est organisé par l'Association, une participation financière sera demandée aux parents.

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :